



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Objet :

CONVENTION AVEC NOISY LE ROI RELATIVE A LA PRATIQUE DE L'ESCALADE POUR LES ELEMENTAIRES

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le cinq octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Claude MAQUIS, Dominique DURAND.

Ont donné pouvoir : 5

| | | |
|---------------------|---|---------------------------|
| Caroline DE SAZILLY | à | Bertrand MENIGAULT |
| Maëlys LUXOR | à | Frédéric GUIRIMAND |
| Ségolène MOREAU | à | Hervé DEWYNTER |
| Noëlle MARTIN | à | Françoise GUYARD-CASTANET |
| Alexandre RUECHE | à | Stéphanie BANCAL |

Absence : 0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES : 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDERANT la possibilité pour les élèves de l'école élémentaire de la Pépinière de pouvoir pratiquer l'escalade au Gymnase Robert Thierry à Noisy-le-Roi,

CONSIDERANT la convention en annexe,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Jacques NICOLAS, Adjoint au Maire en charge des Activités Sportives et Associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention entre Bailly et Noisy-le-Roi pour définir les modalités d'utilisation de l'espace Robert Thierry et de son mur d'escalade par les élèves des écoles élémentaires de la commune de Bailly en annexe,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY le 12 octobre 2023

Le Maire



Jacques ALEXIS